

Bulletin novembre 2020

Nous vivons une saison difficile à vivre sur le plan sportif pour cause de COVID19.

A la suite des élections lors de notre Assemblée Générale, nous vous avons informé que nous avons un nouveau Trésorier : Michel GUEVENOUX.

La passation des consignes s'est faite et notre trésorerie est en pleine restructuration : nous envisageons pour l'année prochaine un changement de banque (les nouveaux tarifs qui nous sont imposés nous semblent trop élevés), transferts de dossiers, de fichiers et d'adresses ... Il est possible que des « erreurs » se produisent lors de nos envois de messages pour les renouvellements d'adhésions par exemple et nous vous demandons un peu d'indulgence. Mais nous devons constater que ce serait plus simple si le paiement de la cotisation se faisait en temps et en heure, vous nous éviteriez de faire une troisième, ou même quatrième relance pour certains.

Si vous recevez une relance alors que vous avez déjà adhéré pour la saison 2020-2021, veuillez-nous en excuser et soyez aimable pour nous signaler notre erreur. Cela nous permettra de corriger nos fichiers.

Dans notre bulletin de septembre nous écrivions : « La saison qui commence s'annonce difficile car les consignes sanitaires évoluent en permanence au fur et à mesure de la situation pandémique »

Nous avons lancé une enquête qui avait bien démarré mais le confinement a stoppé net nos échanges.

Cela concernait, entre autres, la conduite à tenir pour l'utilisation du masque par le corps arbitral (1^{er} et second arbitre, marqueurs, juges de lignes), des gestes barrière, des prérogatives du responsable-salle COVID19, du comportement des équipes participantes mais aussi du public. Nous avons réceptionné des retours très constructifs qui ont été remontés aux instances fédérales et avaient permis des améliorations dans les consignes proposées.

Deux collègues du panel A et une marqueuse ont « agréablement » été contaminés en officiant. Les arbitres sont tous amateurs et se mettent en quatre afin que les rencontres « Pro » puissent se dérouler puisque ces compétitions continuent.

Ils n'ont JAMAIS été contactés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ou tout autre organisme relié à cette gestion de crise COVID mais seulement par les clubs.

Nous avons adressé un courrier au président de la Fédération et un adhérent nous a fait ce retour très pertinent : « *un arbitre qui officierait en se sachant contaminé serait sanctionnable et à l'inverse, l'organisateur pourrait être poursuivi. La solution proposée me convient si elle est respectée, sinon, le droit de retrait est applicable.* »

Le risque est toujours là malgré tous les protocoles mis en place.

Le confinement ne doit pas nous empêcher d'être vigilants et actifs.

Les championnats amateurs ne devant reprendre qu'en janvier 2021, nous vous souhaitons une bonne santé, et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Bons arbitrages et bonne fin de saison à toutes et à tous.